

Barrières Nadar et panneaux A15

FORMULAIRE DE RESERVATION

En caractère d'imprimerie

Nom Prénom

Adresse complète Localité

Téléphone (GSM)..... Email

Date de la demande Date de réservation

Objet de la demande :

Prix de la caution : 20,00 € par barrière ou par jeu de 2 panneaux A15 (à déposer à la réservation)

Prêt de maximum 10 barrières NADAR

REGLEMENT COMMUNAL DU PRÊT DE BARRIERES NADAR ET DE PANNEAUX A15

- I. *La durée maximale prévue pour le prêt est de 10 jours calendriers.*
- II. *La demande devra être effectuée dans les 5 jours ouvrables avant la mise à disposition.*
- III. *La demande ne sera considérée comme effective qu'après confirmation de la disponibilité par le service travaux.*
- IV. *L'utilisation desdites barrières ne peut être prévue que pour une utilisation en rapport avec le domaine public. Des panneaux de signalisation A15 (route glissante) pourront être mis à disposition des citoyens, moyennant accord du service travaux ; ces panneaux seront enlevés et rendus au centre de voirie par le demandeur.*
- V. *La Commune d'Ouffet décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'usage du matériel prêté.*
- VI. *Le présent règlement entrera en vigueur immédiatement dès son adoption par le Conseil communal.*

Le présent règlement a été arrêté par le Conseil communal en séance du 1 avril 2014.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
(S) H. LABORY

La Bourgmestre,
(S) C. MAILLEUX

Réception du règlement
Pour accord,

.....